

RÉPONSES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-ARTOIS

(Département du Pas-de-Calais)

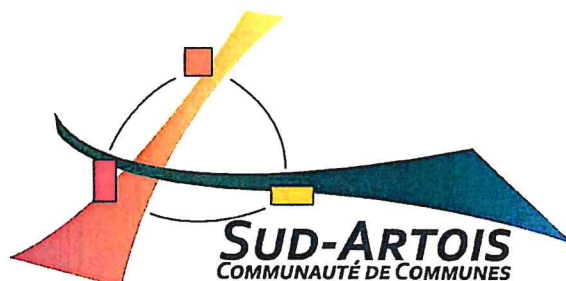
Exercices 2017 et suivants

Une réponse reçue :

- M. Jean-Jacques Cotel, président de la communauté de communes Sud-Artois.

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».



Chambre Régionale des Comptes
Monsieur Frédéric ADVIELLE,
Président
Hôtel Dubois de Fosseux
14, rue du Marché au Filé
62022 – ARRAS Cedex.

Bapaume, le 14 juin 2023.

Références : ROD 2022-0092.

Monsieur le Président,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives relatif aux contrôles des comptes et à la gestion de la Communauté de Communes du Sud Artois pour les exercices 2017 et suivants à la suite de l'arrêt rendu par votre chambre le 2 mai 2023.

Je tiens tout d'abord à remercier la Chambre Régionale des Comptes pour son rapport que je trouve positif pour notre collectivité. Ce rapport nous permettra dans tous les cas de parfaire notre fonctionnement dans les prochaines années.

J'observe tout d'abord que la chambre note que la représentativité des communes du territoire est conforme à la loi et que les 88 délégués offrent une correcte représentation territoriale.

De nombreuses observations font apparaître la dynamique de notre territoire avec un taux de pauvreté et un taux de chômage bien inférieurs aux taux régionaux. Votre chambre note également le soutien fort apporté par l'intercommunalité aux entreprises et le quasi doublement de ces dernières sur la période 2017-2021.

Des forums de l'emploi, mis en œuvre depuis deux ans, viennent s'ajouter aux dispositifs déjà existants et renforcent ce soutien à l'activité économique entraînant une diminution significative du taux de chômage qui se rapproche des 5% et laisse entrevoir le plein emploi.

Votre chambre note également les efforts consentis par l'intercommunalité en matière d'habitat (guichet unique de l'habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et en matière d'action sociale notamment en matière animation de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse saluant la mise à disposition des usagers d'un service de transport gratuit vers les structures d'accueils de loisirs. Selon votre rapport, plus de 60 % des enfants fréquentant les accueils de loisirs viennent, en effet, d'une commune extérieure à la commune d'accueil des structures.

L'accueil de nos jeunes dans les activités de loisirs ou pour la petite enfance représentent un réel service pour nos habitants et sont un indéniable point positif.

Le travail entrepris sur les volets transition écologique, mobilité et santé est également souligné par votre chambre qui relève le dynamisme de l'intercommunalité sur des domaines essentiels pour les citoyens et les usagers du territoire.

Je note également les observations de votre chambre concernant l'implication forte des bourgs-centre et structurants du territoire notamment sur la compétence école de musique en soulignant le fait que sur 70 enfants accueillis au conservatoire municipal de Bapaume, seuls 20 habitent BAPAUME alors que les frais inhérents au fonctionnement de l'école et aux salaires des enseignants est à la charge exclusive du budget communal de la commune de Bapaume.

Je me félicite de la prise de compétence lecture publique qui a permis de fédérer un réseau de sept bibliothèques qui a généré une répartition des dépenses sur l'ensemble des communes du territoire démontrant la possibilité de trouver un consensus financier certes sur des dépenses faibles au regard d'une absence de personnel au moment de la prise de compétence puisque les équipes étaient constituées de bénévoles.

Votre chambre évoque ensuite la difficulté rencontrée par l'intercommunalité dans la prise de nouvelles compétences (eau, assainissement, école de musique, animation de la vie sociale) en pointant comme raisons principales de ces échecs un défaut de méthode et d'accord financier. Il est vrai que, très souvent, la difficulté survient lorsque l'on aborde les aspects financiers. A contrario, je ne pense pas que l'on puisse évoquer la méthode car pour chaque dossier un travail de fonds a été engagé et réalisé avec de multiples réunions animées par les techniciens de l'intercommunalité, des techniciens de bureaux d'études, la présence de nombreux élus du territoire. L'ensemble des éléments techniques et financiers ont été bien souvent présentés et débattus. Pour ce qui concerne la compétence Eau, la compétence n'a pas été confirmée par les communes parce que la Commune de Vaulx Vraucourt à 10 jours du terme de la période de trois mois a inversé la délibération qu'elle avait prise antérieurement sans raison objective. Cette inversion de décision a eu pour effet de réduire le seuil de population dont les conseils avaient approuvé la compétence puisque la commune de Vaulx Vraucourt compte 1 000 habitants alors que la moyenne d'habitants par commune est de 225 habitants. Les problématiques ont bien été posées, les solutions ont bien été recherchées et travaillées en amont, l'évolution des charges a bien été présentée dans chaque cas.

A travers ces essais de prises de compétences engagées mais avortées, votre chambre mentionne l'utilité de bâtir et de s'appuyer sur un projet de territoire.

La réflexion engagée dans le courant de l'exercice 2021 sur la construction d'un pacte financier dont les effets ont été perçus dès l'exercice 2022 devrait contribuer à renforcer notre capacité à affiner le projet de territoire.

Ce projet existe difficilement lorsque l'unité du territoire n'est pas au rendez-vous.

Comme le relève fort justement votre chambre dans son rapport, on peut observer plusieurs écueils qui handicapent le fonctionnement de l'intercommunalité. Vous citez le nombre de communes agglomérées pour notre intercommunalité qui est deux fois supérieur à la moyenne nationale ce qui peut rendre difficile la gouvernance. Vous citez également la situation de communes faisant partie de bassins de vie différents et ne partageant pas de ce fait les mêmes objectifs. Vous relevez également le fait que la fusion décidée par les services de l'Etat en 2013 s'est faite contre l'avis d'une des trois intercommunalités fusionnées, la Communauté de Communes du Canton de Bertincourt, contre l'avis des 15 conseils municipaux des communes de cette intercommunalité et contre l'avis du conseil municipal de la Commune de Croisilles, membre de l'intercommunalité du Sud Arrageois dont un tiers des communes a été rattaché à la Communauté Urbaine d'Arras. Ces éléments sont loin de favoriser l'unité.

L'intercommunalité va remettre rapidement en place la réflexion sur la prise de compétences eau et assainissement. Votre rapport nous y encourage en saluant le travail qui avait été entrepris et réalisé en amont.

Compte tenu de ces éléments contraires à notre unité, j'estime que nos progrès ont bien été réels et offrent de belles conditions de vie à notre population (emploi avec un taux de chômage réduit à 5%, nombreux services, écoles, social et travail quotidien au bénéfice de notre jeunesse).

Notre projet de territoire a également trouvé ses fondements dans la construction de notre Plan Local de l'Urbanisme intercommunal dès 2017 avec l'élaboration de notre PADD où nous avons établi nos propositions de développement en économie, habitat, maintien des paysages, ceci à l'horizon 2035. J'ai souhaité à cet effet que chacune de nos communes puisse développer de nouveaux espaces en habitat (favorables au maintien des écoles et à l'emploi), ceci en concertation étroite avec chaque Maire et chaque Conseil Municipal.

Notre politique intercommunale est parfaitement transparente et nous avons ainsi diffusé le dernier rapport d'activités à toute notre population, espérant par ailleurs une réelle appropriation par « le grand public » de notre entité « communauté de communes ».

Concernant les finances de l'intercommunalité, je note avec satisfaction les commentaires de votre chambre sur la capacité de désendettement de l'intercommunalité (inférieur à 18 mois), sur la tenue des finances d'une manière générale et sur la capacité à soutenir des investissements.

Je note avec satisfaction que le coefficient d'intégration fiscale de l'intercommunalité (47,28 % en 2021) est supérieur à la moyenne des coefficients d'intégration fiscale des communautés de communes du département du Pas de Calais (41,66 % en 2021).

Notre pacte financier a corrigé l'iniquité particulièrement notable entre les communes, et plus particulièrement qui finançaient avant la prise de compétences enfance/jeunesse et gestion des RSA des opérations relevant de ces champs pour lesquelles des transferts de charges avaient été comptabilisées alors que les services s'adressaient à tous. Cette situation a été corrigée en 2022.

Ce pacte financier va permettre une vision prospective des actions de la Communauté et il faut souligner l'effort supplémentaire de l'intercommunalité au profit de toutes les communes avec une révision profonde des fonds de concours et le vote dès le budget 2023 d'une dotation annuelle de 500 000 € au titre de cette politique en faveur de toutes les communes du territoire. Je n'oublie pas non plus comme votre chambre le souligne dans son rapport d'observations les 15,6 millions d'€uro versés aux communes sur la période 2017-2021 au titre des attributions de compensation et dotations qui représentent 25 % des dépenses réelles de fonctionnement cumulées.

Je note également le satisfecit de votre chambre sur l'élaboration et l'enrichissement du rapport d'orientations budgétaires au fil des années qui a permis la tenue de réels débats, attestés par les procès verbaux des réunions concernées alors que certains, il est vrai peu nombreux, remettent en cause cette réalité.

Concernant l'organisation du travail budgétaire, l'embauche d'une ressource compétente en matière de finances en la personne d'Isabelle ENGRAND va permettre de suivre avec la plus grande attention, aux côtés du Directeur des Services, la mise en œuvre d'une comptabilité d'engagement, déjà engagée mais qui reste à parfaire. Des instructions données, en ce début d'exercice, ont déjà amélioré la fiabilité de la comptabilité d'engagement en permettant l'attachement des engagements pour les trois quarts du mandatement. Le basculement en fin d'exercice dans la nomenclature M 57 vont obliger un travail étroit avec le service de gestion comptable de Bapaume pour traiter le sujet des immobilisations et donc a fortiori de l'inventaire.

La relation de travail avec le comptable, difficile pendant un temps, a repris avec la nomination d'un nouveau comptable et la désignation d'un conseiller aux décideurs locaux. Cette nouvelle collaboration qui débute devrait permettre de répondre rapidement aux recommandations contenues dans votre rapport notamment pour ce qui concerne l'organisation des budgets et plus particulièrement celle concernant le budget annexe cellules commerciales.

D'ores et déjà, les mesures ont été prises pour compléter le site de l'intercommunalité avec la publication des procès-verbaux des différents conseils communautaires ainsi que les notes de

synthèse du rapport d'orientations budgétaires 2023, des résumés synthétiques des documents budgétaires (CA 2022 et BP 2023).

Les annexes budgétaires des comptes administratifs 2022 et budgets primitifs 2023 ont été également été complétées malgré quelques petites difficultés liées à des automatismes avec le logiciel de comptabilité utilisé par l'intercommunalité.

Les améliorations se poursuivront et continueront à être apportées sur les annexes relatives aux Comptes Administratifs 2023 et Budgets Primitifs 2024.

La mise en place de la comptabilité d'engagement est en cours. Un gros travail est en train d'être effectué avec Virginie CARRE sur ce point. Toutefois, il reste aujourd'hui des dépenses et recettes non encore engagées avant mandatement ou établissement des titres. Il s'agit de devis ne faisant pas l'objet d'un bon de commande ou de décisions n'ayant pas fait l'objet d'un engagement. Nous nous donnons l'année 2023 pour aboutir sur ce sujet.

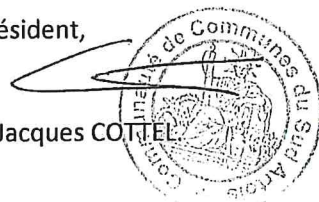
Une fois en place, cette comptabilité d'engagement nous permettra de gérer le rattachement des charges et produits à l'exercice mais également les Restes à Réaliser. Concernant ces Restes à Réaliser de l'exercice 2022 repris dans le budget primitif 2023, la totalité des restes a été justifié par des engagements tant au niveau des dépenses que des recettes (marchés, devis engagés, factures non comptabilisées, notifications de subvention).

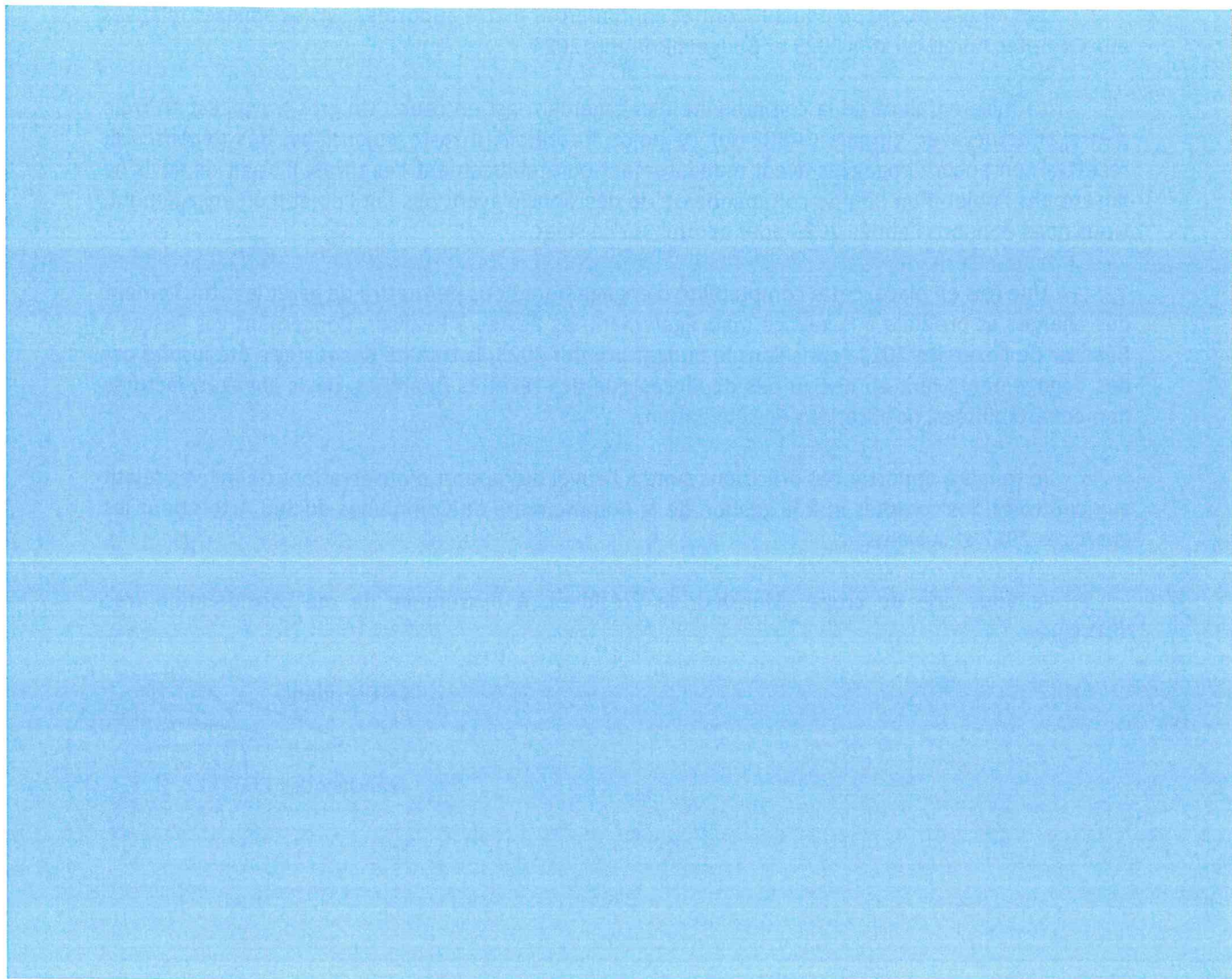
Je tenais à apporter ces précisions suite à l'envoi du rapport d'observations définitives relatif aux contrôles des comptes et à la gestion de la Communauté de Communes du Sud Artois pour les exercices 2017 et suivants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL





Chambre régionale des comptes Hauts-de-France

14 rue du Marché au Filé - 62012 Arras cedex

Adresse mél : hautsdefrance@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-france>